

<https://snetap-fsu.fr/Conge-naissance-conge-paternite.html>



Congé naissance - congé paternité

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - Congés / Absences -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : lundi 12 septembre 2011

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Question

Un collègue est Papa depuis mi-août... Peut-il prendre ses journées de congé de naissance ? Peut-il les cumuler avec le congé paternité à la rentrée ?

Réponse

Les congés peuvent se cumuler, mais ne sont pas nécessairement accolés puisque l'employeur peut exiger un préavis d'un mois pour le congé de paternité.

[Congé paternité](#) 11 Jours (1 naissance) ou 18 jours (naissances multiples) à demander au moins 1 mois à l'avance.
[Congé naissance](#) 3 jours : doit être pris dans les 15 jours suivant la ou les naissances : Si le père travaille dans la fonction publique, les 3 jours accordés relèvent d'un autre régime : celui des [autorisations spéciales d'absence](#).